

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 Février 2023

Présents : 12 Excusés : Absents : Votants : 12 En exercice : 12	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux Février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, à la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU <u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Mr Fernand LEGRAS (arrivé 19h20), Mme Rosalie OUTIN, Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU, Mr Philippe THIBAUDEAU, <u>Étaient absents excusés</u> : <u>Étaient absents</u> : <u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN <u>Secrétaire de séance</u> : Mr Henri SEBILEAU Date de la convocation : le 10 Février 2023
Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 020323 Publiée, le 020323 Notifiée, le _____	Délibération n°23.01.11 <u>FINANCES</u> Subventions aux associations

Il est proposé aux membres du CCAS de valider les montants proposés à chaque association. Les membres du CCAS représentant certaines de ces associations ne pourront prendre part au débat et au vote le moment venu. Les dossiers ont été étudiés par les membres du CCAS (élus communaux) le 01 Février 2023. Les propositions sont faites selon les critères définis pour le dossier de subvention. Un montant par bénéficiaire est déterminé pour chaque type d'association et permet une équité entre association traitant des mêmes problématiques.

ASSOCIATIONS SOCIALES - MESANGER	VALIDATION CCAS
ADMR Pouillé les Coteaux	1 220.00 €
ADAR ANCENIS	640.00 €
AIDE A DOMICILE POUR TOUS	340.00 €
SOS urgences garde d'enfants	60.00 €
Amicale des donneurs de sang	200.00 €
Croix rouge d'Ancenis	100.00 €
SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL	200.00 €
SOLIDARITE PAYSANS 44	100.00€
AFSEP	100.00 €
VACANCES & FAMILLES	100.00 €
Total associations à caractère social	3 060.00 €